

# « *Todo sobre BachiBac* »

RENTRÉE 2017



SECTION BINATIONALE  
« BACHIBAC »

EN SECONDE GÉNÉRALE

*Recrutement ouvert à tous les élèves de 3<sup>ème</sup>*

Ce cursus repose sur une formation biculturelle et bilingue.

Le « **BachiBac** » permet la délivrance simultanée du baccalauréat et du « **bachillerato** ».

Ce diplôme est préparé dans une section binationale français/espagnol

Les diplômés peuvent accéder à l'enseignement supérieur français et à l'enseignement supérieur espagnol.

ouverture sur les autres  
mobilité internationale

solides atouts pour l'enseignement supérieur

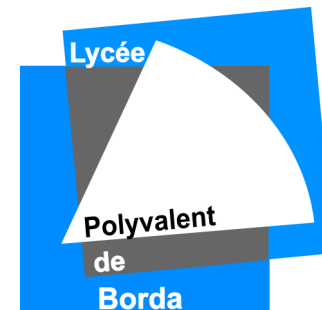


Un double cursus qui soutient l'insertion professionnelle et l'adaptation future des salariés et des étudiants .

Première section binationale  
implantée dans un lycée des Landes.

## POUR QUI?

- La formation concerne les séries générales du bac et débute en seconde.
- Le **BachiBac** s'adresse à des élèves de troisième motivés et sérieux qui peuvent être issus d'une section européenne d'espagnol (ou pas).
- Les élèves de troisième de tous les collèges des Landes pourront faire acte de candidature auprès du lycée de Borda. Leur dossier sera examiné et évalué en vue de proposer leur affectation.



## QUELLE FORMATION?

La formation, exigeante, comporte des enseignements spécifiques de langue, littérature et civilisation espagnoles et d'histoire-géographie en espagnol.

Un programme spécifique en **seconde** (initiation) :

- l'enseignement d'histoire-géographie de 3 heures est dispensé en langue espagnole
- l'espagnol fait l'objet d'un enseignement d'une durée de 4 heures hebdomadaires.

Les programmes sont fixés par la France.

Un programme spécifique aux classes de **première** et **terminale** (préparation des diplômes) :

- l'enseignement d'histoire-géographie de 4 heures est dispensé en langue espagnole
- l'enseignement de langue et littérature espagnoles est dispensé en langue espagnole. Il remplace l'enseignement de LV1.

Les programmes sont fixés conjointement par la France et l'Espagne.

Ces enseignements spécifiques doivent permettre aux élèves d'atteindre au moins le niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).